

réservation foire à tout du 18 octobre
2026

salle omnisports de santec

Nom :

Prénom :

Adresse:.....

..... Tél :

Email :

Pièce d'identité n°..... Délivrée le

Par :

Particulier (joindre copie Carte Nationale d'identité) / Professionnel (joindre copie inscription

Registre du Commerce)

Nombre de tables (2.50 mètres)X 8 € =

TOTAL =.....

l'exposant recevra un bon pour une boisson sans alcool et une part de gâteau par bulletin d'inscription

- Art 1: pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels est autorisée

- Art 2: la vente d'animaux est strictement interdite

- Art 3: l'organisateur place les exposants dans l'ordre d'arrivée des bulletins

- Art 4: vous êtes déclaré « exposant » dès que vous avez envoyé votre bulletin dûment rempli et signé avec le règlement par chèque au nom de « association mam les p'tits brinig » ainsi qu'une copie de votre carte d'identité ou du registre du commerce à l'adresse : MAM Les P'tits Brinig, 273 rue du Pemp Hent 29250 SANTEC

- Art 5: à partir de 9 heures, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer à un autre exposant le ou les places tables non occupées par le titulaire

- Art 6: l'exposant recevra un bon pour une boisson sans alcool et une part de gâteau par bulletin d'inscription, -

- Art 7 : l'exposant devra laisser son emplacement propre après son départ,

- Art 8: l'organisateur ne procédera à aucun remboursement en cas d'intempéries ou annulation de la part de l'exposant le jour du vide grenier

- Art 9 : l'organisateur se dégage de toute responsabilité concernant les vols ou détériorations des objets mis en vente

- Art 10 : les exposants s'engagent à recevoir le public de 9 heures à 17 heures

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et déclare l'accepter. Le particulier atteste sur l'honneur de sa non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à leSignature

Ouverture : exposants 7h30 et public 9heures